

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Solutions Électroniques Saratoga Inc.

Interdit à George Durst, André Link, Pierre Arbour, Alkebec Inc., Donald W. Seal, Richard Vallée, Martin Fontaine, Alfredo Perez, Charbel Fraifer et Luc Charlebois d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Solutions Électroniques Saratoga Inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et rapport de gestion annuel prévues au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 30 juillet 2008.

Décision n°: 2008-MC-0777

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.